



# SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr

N°27 du 30 juin 2004

## Spécial Comptes Rendus

### SOMMAIRE

- Conseil d'Administration de l'INSERM 17 juin 2004
  - Compte rendu 2
  - Intervention de Jean Kister 4
- Conseil Scientifique de Département SDV 14 mai 2004 5

### Les concours ouverts

Chercheurs INSERM : 44 en CR1, 30 en CR2 (Voir web INSERM <http://www.inserm.fr>).

#### Rectificatif au SNTRS Info CR n°26 :

Tableaux des possibilités de promotions CNRS pour 2004 :  
il faut lire en haut de la page 6 « Corps au choix » et non « Grades au choix »

# Conseil d'Administration de l'INSERM du Jeudi 17 juin 2004

Par Jean KISTER, élu SNTRS CGT

## Ordre du Jour :

- 1) Procès verbal du CA du 8 avril 2004
- 2) Présentation des « propositions d'évolutions de l'INSERM » par C BRECHOT, Directeur Général (pour information)
- 3) Rapport d'activité 2003 (pour avis)
- 4) Bilan social 2003 (pour information)
- 5) Compte Financier 2003 (pour avis)
- 6) Décision Budgétaire Modificative N°2 (DBM) (pour avis)
- 7) Projet décret EPST sur la LOLF (pour information)
- 8) Renouvellement du GIP RENATER (pour avis)
- 9) Eméritat à M P GOLSTEIN (pour avis)
- 10) Dons à l'INSERM (pour avis)
- 11) Créations fichiers automatisés (pour avis)

Les points 9-10-11 sont « traditionnels » au CA et ont été adoptés à l'unanimité sans débat.

Le point 7 sur le projet de décret sur la LOLF consiste seulement à changer la date d'application des nouvelles règles budgétaires et comptables dans le cadre de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) votée en 2001 : elle est retardée d'un an pour 2006 au lieu de 2005 (concerne tous les EPST, un CTPC INSERM est convoqué le 24 juin juste sur ce point !).

Avant le début du CA, un hommage a été rendu à Gérard MEGIE, président du CNRS et aussi membre du CA INSERM, qui vient de décéder, avec une minute de silence.

## 1) Procès verbal du CA du 8 avril 2004 :

Pour la première fois, ce PV n'indiquait pas les noms des personnes lors des différents votes comme l'a proposé la présidente du CA (à ce dernier CA, la présidente s'était plainte que les noms de membres du CA ayant ou non voté les budgets soient diffusés par certains publiquement, attaque visant votre serviteur !!). Les représentants des personnels (SNTRS, SNCS, SGEN) ont réaffirmé leur désaccord sur ce manque de transparence des PV et demander le retour à la mention nominale des votes. Devant le refus de la présidente, les élus SNTRS (1), SNCS (1) et SGEN (2) se sont abstenus sur le vote de ce PV ce qui est un fait très rare ! Seuls les élus SNTRS (2) ont voté le PV comme tous les autres membres du CA.

## 2) Présentation des « propositions d'évolutions de l'INSERM » par C BRECHOT, Directeur Général

Le DG a rappelé le « contexte » : débat sur la recherche avec les Etats Généraux, premières propositions du DG en février 2004, colloque du Conseil Scientifique à Lyon fin avril avec un questionnaire, donc le projet actuel a été élaboré après une « vraie concertation » ! Il indique qu'il s'agit d'une « évolution par étapes » car les statuts actuels (EPST et statut des personnels), s'ils ont été utiles depuis 20 ans, constituent aujourd'hui des obstacles (rigidité, lourdeur administrative, ...) « on ne pourra pas rester compétitif avec les mêmes règles ! ». Il propose un regroupement des unités (2 fois 4 ans) en « Centre de recherche » avec en plus un financements par « projets » de 3 à 5 ans (allant de pair avec les contrats d'interface, sur-salaire de 30% pour les chefs de projets). Ainsi l'INSERM ne serait plus qu'une agence de programmes et de moyens. C Bréchet a réaffirmé qu'il veut des CDD (3 à 5 ans) « précédant le recrutement » mais bien payés. Ces programmes doivent être faits avec les partenaires en premier lieu les CHU ce qui serait le moyen de rapprocher l'INSERM de l'Université et d'arriver ensuite à un statut unique

chercheur-enseignant chercheur. Mais pour lui, toutes les universités médicales ne sont pas au même niveau d'où sa proposition d'opérations « pilotes » avec les « universités d'excellence » : il propose de mettre en place un office « d'accréditation » qui, sur appel d'offre aux universités candidates, sélectionnerait celles qui pourraient recruter les « chercheurs-enseignants ». Cette proposition se veut une alternative à une autre idée défendue par d'autres, une agence nationale d'évaluation des universités (qui pourrait être le Comité National) : la direction de l'INSERM pense que ce système serait trop lourd et rajouterait une couche de plus avec une « superstructure » complexe.

## Débat :

BACHELOT du SGEN a demandé au nom de l'Intersyndicale INSERM que le communiqué diffusé le 16 juin soit mis en annexe du PV du CA, vu que tous les membres du CA l'avaient reçu par mail (accepté).

J KISTER (SNTRS) a lu une déclaration « solennelle » (voir texte en annexe).

C BRECHOT m'a répondu que beaucoup de points de mon intervention étaient des « questions légitimes », sauf certains qui « n'étaient pas acceptables » : il récusé la date de 2010 pour la mise en place du recrutement par l'université des chercheurs. Cela n'est pas dans le texte mais c'est la presse qui l'a dit. Il conteste aussi le fait que l'on présente ces propositions comme « celles de l'INSERM » : là aussi, ce n'est pas lui qui le dit mais la presse, il a toujours dit que ce texte était celui de la Direction de l'INSERM et il l'assume ! Il indique qu'il a été largement débattu dans la communauté INSERM et qu'une grande partie de ses propositions avaient été dites au colloque du CS de Lyon. Enfin, il proteste contre l'accusation d'augmentation de la précarité parce qu'il a diminué le pourcentage de recrutement CR2 : en fait, il n'y a pas eu d'augmentation de l'âge moyen du recrutement.

Un représentant de la Direction de l'Enseignement Supérieur (Ministère de l'Education) a indiqué que selon lui les sciences de la vie souffrent de « sclérose » en France et que les propositions de l'INSERM sont intéressantes et apportent plus de « souplesse ». Il défend le rôle structurant au niveau local des universités mais il est d'accord de commencer par celles qui ont le niveau.

K SCHWARTZ (Vice-présidente du CA et ancienne Directrice de la Recherche au ministère sous Allègre !) : Elle se félicite de ce projet qui constitue une « vraie vision stratégique » avec les mots clefs : évolution dans le cadre des statuts actuels (EPST ou EPIC), opération pilote. Elle a posé 2 questions : sur l'office d'accréditation et sur la fusion du Département de valorisation avec la filiale INSERM-Transfert.

La présidente du CA en profite pour annoncer son souhait d'un débat sur la valorisation à un prochain CA.

Claire FEKETE (Chirurgienne, Necker) : Elle s'interroge sur comment se priver de collaborateurs dans les services cliniques pour la recherche, même avec les contrats d'interface (financement par l'INSERM à l'Hôpital d'un demi-temps) vu la situation actuelle de sous effectif en médecins ! (RQ : on pourrait aussi rajouter qu'avec le système de Tarification à l'Activité (T2A) mis en place cette année dans le cadre de la réforme « Hôpital 2007 » la recherche, qui est une des missions de l'Hôpital, va diminuer fortement parce qu'elle ne rapporte rien en terme de « points » T2A, qui servent pour établir les budgets des Hôpitaux !

JK)

BRECHOT lui a répondu qu'il était moins pessimiste et qu'en 2003, il y a eu 100 contrats d'interface avec les CHU.

William DAB (Directeur Général de la Santé) : Il s'est déclaré très sensible à l'inquiétude des chercheurs et trouve le document de l'INSERM « courageux » car il n'y a pas de langue de bois. Il pose 4 questions au nom de la DGS : 1) quelle taille critique des équipes ?; 2) Quels partenaires ? Universités, autres EPST, Hôpitaux, Industries mais aussi les agences de santé publique ; 3) quelle adaptation rapide selon le contexte (crise sanitaire grave ...) ; 4) quelle attractivité pour les médecins vers la recherche ? Le DGS a ensuite présenté 2 préoccupations : 1) avec la nouvelle loi de Santé Publique, nécessité de connaissances nouvelles en santé utiles pour des politiques de prévention. La réforme de la Sécurité Sociale en cours prévoit une évaluation scientifique des prestations dans le cadre de la Haute Autorité en santé. Toutes ces nouvelles mesures sont un appel fort à la recherche en santé pour l'INSERM ; 2) la fonction d'expertise de l'INSERM est très importante (il a cité le fameux exemple de l'amiante) : il se demande quelle place a ce travail d'expertise dans l'évaluation des chercheurs. Il indique qu'avec le principe de précaution mis dans un texte constitutionnel, il doit y avoir une réponse « proportionnée », ce qui impliquera une évaluation scientifique, dans laquelle l'INSERM a un rôle à jouer.

Madame HUBERT (Laboratoire FOURNIER) : rôle des fondations pour les coopérations entre l'INSERM et les industriels ?

BRECHOT indique que l'INSERM souhaite s'investir fortement dans le développement des essais cliniques et thérapeutiques (phases I et IIa) afin de réduire les délais et d'assurer une plus grande qualité. C'est le rôle du COSSEC que vient de mettre en place l'INSERM avec les agences et les industries. L'INSERM a donc proposé au gouvernement une « fondation » pour les essais cliniques qui fait partie des fondations en préparation (cf conférence de presse D'Aubert cette semaine) et qui devrait être annoncée avant la fin de cette année.

De POUVOURVILLE (DU nommé) : il demande si les « centre de recherche » auront les moyens à la hauteur ? BRECHOT indique que l'objet de ces centre de recherche est une meilleure utilisation des moyens et une simplification de la vie administrative des équipes. Il annonce que dans le cadre du Budget 2005, l'INSERM favorisera les Centres de Recherche en particulier pour les postes ITA !

JY PICARD (SNCS) : Il précise que le statut d'EPST a permis de « tirer vers le haut » la recherche médicale et qu'il serait dommage de revenir en arrière. Il s'inquiète de la fusion entre l'INSERM et les Sciences de la Vie du CNRS, d'autant qu'il semble qu'il n'y ait pas d'accord du côté du CNRS sur ces propositions. Il s'inquiète aussi de la mise en cohérence entre évaluation nationale et locale au niveau des universités : il y aura-t-il une déconcentration des structures d'évaluation ce qui serait un retour aux querelles de clocher ?

BRECHOT répond que l'idée d'agence ne veut pas dire abandon du passé mais seulement une évolution car le statut d'EPST a été utile mais empêche toute évolution aujourd'hui.

VAQUERO (SGEN) : elle s'inquiète aussi du rapprochement entre l'INSERM et l'Université et du statut unique chercheur – enseignant chercheur car il n'y a pas de véritable évaluation à l'université.

BRECHOT dit qu'il est d'accord avec ce constat mais demande comment sortir de ce cercle vicieux ? Il propose de commencer par des opérations pilotes pour faire bouger les universités.

*(je rappelle qu'il ne s'agissait que d'une information au CA sans vote !)*

### 3) Rapport d'activité 2003

Ce document reprend en grande partie les propositions du DG avec en plus un résumé des principaux travaux scientifiques par discipline. La présentation par le DG et le débat a donc été beaucoup plus bref. BRECHOT a seulement insisté sur les « indicateurs » de bibliométrie en précisant le travail en profondeur fait par l'INSERM sur ce sujet en opposition à ce qui avait été présenté ailleurs en particulier lors d'un récent colloque de la fondation pour l'innovation politique : en effet le DG juge inacceptable la présentation d'indicateurs sans aucune démarche scientifique à ce colloque ! (RQ : où comment on peut se faire avoir par ses propres amis politiques !!). Il a donc proposé à B Larroutou (CNRS), à Kourilsky (Pasteur) et à l'OST (L Esterle) de travailler avec l'INSERM à mettre au point en commun des indicateurs fiables sur la recherche médicale et en santé.

C VAQUERO (SGEN) : Le texte est incomplet car il manque des figures et elle s'étonne qu'il n'y ait que 6 lignes sur la « recherche non finalisée » sur un rapport de plus de 100 pages dont 14 pages sur le chapitre général « animation de la recherche ». La réponse de BRECHOT vaut son pesant d'hypocrisie : selon lui, écrire sur la « recherche fondamentale » est en fait court et il faut beaucoup plus de pages pour expliquer tout le reste : recherche plus appliquée avec tous les partenaires ... Et le DG fait une provocation : il propose aux représentants des syndicats d'écrire la partie « recherche fondamentale » pour le prochain rapport d'activité ! (Commentaire : le DG n'est pas très sérieux en disant cela ! C'est au Conseil Scientifique de faire l'analyse du bilan et des perspectives de recherche non finalisée et il pourrait très bien être associé à la rédaction du rapport d'activité de l'Institut !).

AC BACHELOT (SGEN) fait plusieurs remarques sur ce rapport d'activité en particulier sur la faiblesse des recherches en santé mentale.

VOTE du Rapport d'activité 2003 : En raison de la présentation des mesures mises en place par la Direction sans concertation comme les contrats d'interface, les comités ad hoc, le recrutement tardif des jeunes chercheurs (Avenir), les élus du SNTRS, du SNCS et du SGEN se sont abstenus (soit 4 abstentions), ce qui ne signifie pas pour autant une remise en cause du bilan scientifique de l'INSERM, bien au contraire. Le SNIRS et les autres membres du CA ont voté pour.

### 4) Bilan social 2003

Ce bilan social 2003 a déjà été vu au CTPC du 19 mai 2004 (voir CR du SNTRS). F PIERRE (DRH) a rapidement présenté le texte. BACHELOT (SGEN) s'est inquiété sur le fait que lors des promotions ITA il y a des différences de chances entre administratifs et personnels travaillant dans les labos. F PIERRE réponds que cela devrait être évité car les promotions se font par BAP qui sont différentes pour les administratifs et pour les autres.

J KISTER (SNTRS) s'inquiète de la diminution régulière des personnels de catégorie C à l'INSERM. Il s'agit de maintenir le rôle de promotion sociale d'un Institut comme l'INSERM permettant à des personnes non diplômés d'accéder à des emplois dans la recherche et à pouvoir progresser par la promotion interne. De plus, les fonctions exercées par ces personnels sont nécessaires aux laboratoires (laverie, animalerie, ...) et leur externalisation n'est pas une solution acceptable.

F PIERRE réponds qu'il s'agit aussi de faire une revalorisation des grilles de salaires en favorisant le passage AJT en AGT. H DOUCHIN (Secrétaire Général) précise qu'à moyens constants en ITA les besoins des labos vont plutôt à des postes de catégorie A (Ingénieurs). Il dément que l'INSERM doit avoir une mission de « promotion sociale », ce n'est pas dans les textes.

### 5) Compte Financier 2003

W RUOSS, Agent comptable Principal indique que les conditions

de préparation du compte financier en 2003 ont été « très difficiles » en raison du « démarrage laborieux » du progiciel de gestion SAFir, ce qui a engendré des retards et des erreurs tout au long de l'année. Ainsi les comptes 2003 n'ont pu être arrêtés qu'à la mi-mars 2004 alors que la période d'inventaire ne doit pas en principe excéder trois semaines. Une autre conséquence des problèmes de fonctionnement de SAFir est une non budgétisation des recettes de ressources externes du fait des retards dans les émissions de titres de recettes en fin d'année 2003. Malgré toutes ses difficultés, le bilan financier 2003 de l'INSERM est positif (plus 20 Millions d'euros). De même l'évolution des recettes (hors salaires) montre une inversion de tendance : en 2003, il y a eu 45% de ressources propres externes pour 55% de subvention d'Etat, soit juste l'inverse de la situation en 2002. Comme l'a ensuite dit H DOUCHIN, l'année 2003 est paradoxalement une « bonne année » au titre de la « gestion » car on a eu moins de reports, une meilleure exécution du budget avec un résultat comptable positif !

J KISTER fait remarquer que ces résultats « positifs » sont en trompe l'œil et en partie virtuels car ils sont dus à deux phénomènes : une baisse sensible des crédits d'Etat avec une annulation de crédits de 7,6 Millions d'euros et des « gels » (21,2 Millions d'euros en 2003) qui s'ajoute à une baisse de 16% des ressources propres due aux difficultés de SAFir ! Mais dans le même temps, les dépenses de fonctionnement de l'INSERM ont fortement diminuées en 2003 : moins 20% pour le soutien de base des unités, moins 22% pour les actions incitatives, moins 33% pour les opérations immobilières, moins 38% pour les gros équipements !! Ce qui veut dire que ce sont les personnels des labos et de l'administration qui ont eu à souffrir toute l'année 2003, ce qui peut sans doute expliquer en partie le mouvement de ce début d'année 2004 !

DOUCHIN ne dément pas ces chiffres et précise que la situation a bien été difficile pour l'INSERM même si les comptes apparaissent « bons ».

La présidente rappelle que le prochain CA d'octobre aura à son ordre du jour les systèmes d'information dont SAFir.

JY PICARD (SNCS) se félicite en tant que Directeur d'Unité du fait qu'il vient juste de recevoir un complément de crédits alors que la décision d'intégrer les crédits gelés de 2002 a été prise au CA du 8 avril (DBM1). Il s'interroge sur ce délais important. DOUCHIN lui répond que le retour des sommes gelées en 2002 n'étaient directement versées aux unités mais que c'est la Direction

Générale qui décide de l'affectation des crédits aux unités.

VOTE du Compte Financier 2003 : En raison des annulations de crédits en 2003 et des difficultés dues à SAFir, les élus du SNTRS, du SNCS et du SGEN se sont abstenus (soit 4 abstentions), ce qui ne signifie pas pour autant une remise en cause du travail des personnels de l'Agence Comptable. Le SNIRS et les autres membres du CA ont voté pour.

#### 6) Décision Budgétaire Modificative N°2 (DBM)

Il s'agit de nouvelles recettes externes pour 10 Millions d'euros (prévisions).

J KISTER a demandé s'il n'était pas possible, vu les recettes supplémentaires obtenues par l'INSERM en 2004 (remboursement gels 2002, augmentation des ressources externes), que la Direction puisse revoir la subvention au CAES INSERM, lequel doit faire face à des déficits importants depuis deux ans (75 Keuros) due à la faiblesse de la dotation INSERM. Un engagement en fin 2003 d'un effort sur 3 ans avait été promis mais n'avait pas pu être fait en raison des annulations de crédits. DOUCHIN indique que l'INSERM a déjà fait beaucoup d'effort pour le CAES. Un projet de revoir la masse salariale, qui sert de base pour le calcul de la dotation, est en cours avec le CAES mais il n'est pas possible de faire plus.

Vote POUR à l'unanimité

#### 8) Renouveaulement du GIP RENATER

Le GIP RENATER (qui permet l'accès des organismes publiques aux services de l'internet) doit être renouvelé en février 2005 pour une prolongation de 4 ans (jusqu'en 2009). L'INSERM n'est membre du GIP RENATER que depuis 2003 mais elle était utilisateur avant. A l'occasion de ce renouvellement, il y a de nouveaux membres : BRGM, IRD, CEMAGREF, ce qui ne change pas le montant de la contribution de l'INSERM. Autre nouveauté demandée : la possibilité de recruter des personnels propres. Il s'agirait de régler une situation plus ou moins claire où des personnels sont en fait gérés par une association (SERAM) assimilée à un laboratoire de l'ENSAM !

Vote POUR à l'unanimité

Avant de clore le CA, en réponse à une question d'un élu, DOUCHIN a annoncé qu'il attendait pour la semaine prochaine la publication du nouvel arrêté pour les concours chercheurs 2004 et aussi pour bientôt celui pour les concours externes ITA.

A suivre ...

\*\*\*\*\*

## Intervention de J Kister, au CA INSERM du 17 juin 2004

### A propos du projet « d'évolution » de l'INSERM présenté par C Bréchet.

L'Inserm a été créé il y a quarante ans devant l'incapacité de l'université médicale à affronter des enjeux de recherche. Cette situation n'a pas fondamentalement changé.

Avec votre projet, l'Inserm renonce à toute politique scientifique nationale. C'est en toute logique que votre document propose que l'Institut se transforme en simple agence de soutien des politiques locales des universités et des hôpitaux, en évoluant en une agence chargée de financer les projets qui lui seront soumis. L'Inserm, ou plus exactement l'agence qui portera ce nom, ne versera plus de financements récurrents, mais uniquement des financements contractualisés. Ce projet aboutit *in fine* à la disparition de l'INSERM au profit d'une Agence Nationale de programmes et de moyens dont la priorité sera le financement d'une recherche finalisée orientée vers la recherche clinique, l'innovation et la valorisation économique. Les parents pauvres de

cette réforme seront la recherche fondamentale non finalisée et les recherches en santé n'intéressant pas les marchés financiers. Toutes les démarches qui cherchent à demander aux organismes publics de délaisser le fondamental pour se consacrer aux seules applications, où à les pousser à se transformer en agences de moyens sous-traitant l'activité de recherche proprement dite, sont inefficaces, voire vouées à l'échec.

Ce qui restera du potentiel de l'Institut se regroupera dans des équipes de taille réduite, en concurrence permanente pour l'attribution des contrats, au sein de « Centres de Recherche » dans lesquels la majorité des ITA seront mutualisés. Beaucoup de forces veulent voir les EPST se fondre dans les universités. Mais, il n'existe aucune structure universitaire d'évaluation des recherches menées par les laboratoires universitaires et par les enseignants chercheurs. Les recrutements des enseignants

chercheurs sont locaux. Force est de constater que, par leur organisation et leur gestion des personnels, les universités ne sont pas en mesure actuellement de structurer et de gérer la recherche. Quant à l'hôpital, sa conception de la recherche est naturellement appliquée.

L'évaluation nationale comparative des structures et des chercheurs, telle quelle est pratiquée à l'INSERM, est très largement reconnue par sa qualité, elle assure la pertinence des recherches menées par notre institut. Elle s'oppose aux conceptions de la Direction qui veut imposer une gestion autoritaire du personnel et des structures. D'où les modifications proposées concernant les instances d'évaluation : disparition des élus des CSS, instauration de jurys à géométrie variable pour les recrutements, introduction massive d'experts qui n'ont de compte à rendre qu'à la Direction. L'évaluation par ces experts se réduira à donner un avis suivant une grille établie par la Direction, qui prendra ensuite la décision qui lui conviendra.

La question de la place de la démocratie dans l'évaluation est largement posée. Ainsi la place des élus dans les CSS et au Conseil scientifique est contestée. Cela renvoie à l'affirmation péremptoire d'un précédent Ministre de la Recherche, selon laquelle la démocratie dans l'évaluation serait source de médiocrité. La CGT s'inscrit en faux contre de telles dérives. Tout acte d'évaluation, ou de choix, est confronté à la possibilité d'erreur. Mais plus l'évaluation et le choix relèvent de processus démocratiques et contradictoires, plus le risque d'erreur est faible, et plus son acceptabilité sociale est forte.

Ce document propose que les chercheurs, qui, pour la direction, se réduisent aux Directeurs de Recherche (DR), soient à l'avenir recrutés par les universités et l'hôpital. Les DR, devenus « chercheurs-enseignants », seront confinés dans des tâches de management, déconnectées de la vie concrète des laboratoires. Quel rôle peut avoir l'Inserm si ses chercheurs constituent un corps en extinction ?

Concernant les rémunérations, le DG propose la généralisation de

la modulation des salaires et des primes. Pour la mise en œuvre des projets, le recours systématique aux CDD de chercheurs et d'ingénieurs et techniciens est encouragé.

L'expérience quotidienne, en France comme ailleurs, montre que la précarité ne constitue en aucun cas pas un facteur de motivation. C'est pourtant un des fils conducteurs de la politique et de la réforme en cours à l'INSERM. Pour que la recherche irrigue l'économie, pour rendre les chercheurs mobiles, il faudrait les situer d'emblée en situation de précarité. De telles théories managériales sont socialement inacceptables autant qu'économiquement inefficaces. La précarité, c'est la démotivation et le gaspillage des savoirs produits.

Le projet de Christian Bréchet s'inscrit en opposition complète avec la mobilisation exceptionnelle des personnels de la recherche de début 2004 contre la suppression des postes statutaires au profit des CDD de longue durée. Un des acquis du mouvement de la recherche a été d'imposer la tenue des « Etats Généraux » indépendants pour débattre de l'avenir de la recherche en France. Nous constatons que le Directeur Général de l'INSERM a déjà mis en place une partie importante des mesures contenues dans son projet : recrutement tardif des chercheurs (réduction du recrutement CR2), les sur-salaires liés aux contrats (contrats d'interface), le recrutement sur CDD, la création des « Centres de Recherche », la mise en cause de l'évaluation démocratique, la mise en place des programmes nationaux (préfiguration des instituts thématiques indépendants).

Le contenu de ce projet ne peut pas être considéré comme représentant l'avis de la communauté INSERM: Le Directeur Général n'a jamais demandé l'avis des Instances scientifiques, ni engagé des négociations avec les représentants des personnels.

Le Directeur général doit défendre et faire vivre l'Institut de recherche qu'est l'Inserm. Ce n'est pas sa fonction que de contribuer à sa disparition, il n'a pas été mandaté par ses tutelles pour cela.

\*\*\*\*\*

## CSD des Sciences de la Vie du 14 mai 2004

Par Henry Neel

### Nouveaux au CSD :

- Mr Puig Domenech (Barcelone)
- Etienne Delain en remplacement de Betty Fellenbock

### Présentation du rapport sur l'emploi ITA.

cf document joint

Annick soulève le problème des laveries et ateliers, services incontournables pour le bon fonctionnement des labos ; départs à la retraite non remplacés dans les ateliers et mobilités dans les laveries, avec du travail reporté sur les personnels de recherche. Le problème de la disparition des catégories C, alors qu'on pourrait donner une chance à des jeunes sans qualification ou diplôme, qui pourrait ensuite de former dans l'organisme est évoqué.

A Berthoz = l'un des plus graves problèmes du CNRS : il faut mettre un système d'évaluation en place, c'est une lourde tâche mais il le faut.

Pour B Pau il faut décloisonner les corps, gérer les ITA dans une dynamique de carrière. Il y a actuellement 600 à 800 demandes de postes ITA inscrites au département et pour 100 recrutements possibles.

La discussion est reportée au prochain CSD en septembre.

### Renouvellement des Unités.

Il y a divergence entre Comité National et direction des SdV sur 2 unités :

- unité Butler-Browne en 24 (28 secondaire)
- unité Recasens en 26

Ces 2 unités ont été mal classées par leur commission et la direction a pris la décision de les mettre en FRE de fermeture en attente d'un nouveau projet. Dans le cas de l'unité Butler-Browne, une solution doit être trouvée dans le cadre du site de la Pitié-Salpêtrière (des investissements importants pour la mise au normes des locaux ont été faits) en rattachant les équipes, dont plusieurs ont été évaluées positivement à une autre unité.

Dans le cas de l'unité Max Recasens, là aussi certaines équipes ont été évaluées positivement, d'autres sont jugés plus faibles. Les rapporteurs au près du CSD ont eu du mal à se procurer les dossiers en temps et en heure. L'unité dispose d'un an pour proposer un nouveau projet.

A ce propos B Pau nous informe que lorsqu'un directeur vient en fin de mandat, on fait un vrai examen à deux ans pour étudier la préparation de la succession ; si la succession n'est pas envisagée avec sérieux il y a menace de fermeture au terme du

contrat. Une politique de regroupement est mise en œuvre : par exemple à Bordeaux un assemblage microbio parasito est suggéré autour de Litvak et Théo Vals, à Strasbourg à l'Institut des Biotechnologies il va y avoir un regroupement Patus/ Kedinge/ de Nurcia, avec C Kedinge proposé comme directeur.

De même Martin et Pottier vont demander une unité commune.

**Le bilan de cette session se traduit pas une réduction globale de 5 unités. Le nombre de FRE augmente. Visiblement, la mise en FRE est un outil de plus en plus utilisée par la direction pour piloter et imposer les restructurations. Ceci s'inscrit dans un mouvement voulu par la direction du département de concentration et de réduction du nombre des unités. Le pilotage s'accroît, il est demandé aux directeurs d'Unités de piloter davantage.**

#### **Projet des neurosciences intégratives et computationnelles**

Suite à l'exposé fait par A Berthoz lors du dernier CSD le département a bien voulu soutenir cette action et une entrevue a eu lieu avec le DG. Un pré rapport a été remis au ministre le 7 mai et est actuellement à l'étude.

#### **Projet Larrourou-Mégie, présenté par JM Lemaire prof de Math à la fac de Nice**

Il faut mettre à plat les différentes fonctions du CNRS, qui ne sont pas assez lisibles:

Est ce un organisme de recherche, une agence de moyens, une agence d'objectifs ?

Évaluer, faire évaluer, relation du CNRS à cette évaluation.

Il n'y a que 3 Universités françaises dans les 100 premières classées.

Le CNRS n'est pas seul dans les SdV, pb de définition du périmètre

Les Universités ne sont pas en mesure de piloter la Recherche en France. Il faut renforcer l'université, le CNRS peut aider par la mise à disposition de moyens humains.

L'avenir doit se focaliser sur les Régions et l'Europe.

Il faut que l'Organisme soit capable de décliner en Région

Pôle d'excellence?

- Est-ce un campus type MIT?( on a Orsay/Gif/Palaiseau)
- Est-ce excellence disciplinaire?( santé à tel endroit)

Il faut définir l'ordre des obligations de service (décret Papon), tant que ce n'est pas fait on ne discute pas de statut unique.

But des SdV :

- définir les connaissances
- ce qu'est la diversité biologique
- comprendre les grands systèmes
- produire des connaissances
- quelle perception doit-on en donner à l'extérieur.

Problématique économique : demander à assurer la formation d'une classe de population et ne pas lui donner les moyens de le faire.

Si on fait un projet pour le CNRS (SdV) il faut le faire au niveau des finalités les plus élevées, puis décliner les objectifs partageables. Il faut traduire ces priorités pour nos équipes nos unités.

Aller des finalités les plus larges vers les objectifs les plus précis.

Pour SdV le combat est double :

- faire réémerger la fierté de cette communauté ( par rapport à l'euro investi, c'est la meilleure communauté au monde),
- l'élaboration d'un projet collectif, produire des connaissances au moyen de l'interdisciplinarité.

#### **Orientations scientifiques et choix stratégiques proposés au CNRS (B. PAU)**

SdV est le premier champ de connaissances et de progrès au niveau de la planète. Ce champ nous interpelle ; émergence de notre propre conscience, ouvrir les yeux sur notre relation collective au monde.

Avoir une attitude scientifique face aux signaux que nous renvoie le monde.

Nous sommes les observateurs et les acteurs.

- stratégie de conquête des connaissances
- on doit se positionner comme acteur préparant au bénéfice du développement économique (B. Pau a en fait parlé de soutien à la guerre économique) : partir de la science vers l'application = Institut d'innovation thérapeutique.

C'est cueillir les fruits au lieu de les laisser pourrir. Bâtir une entité représentant 1/10 ou 1/20 du volume de la recherche actuelle, 1 milliard d'euro de dépenses, avec un financement à caractère privé (levée d'emprunt auprès de la banque européenne (BEI) et qui sera une filiale de CNRS, INSERM IP.

Seul effort demandé à l'Etat sera de l'aider à émerger en se portant garant de la levée de fonds.

Ressourcer la recherche fondamentale. Peut-on se mettre d'accord sur 5- 6 grands questionnements, quelles sont les grandes priorités que l'on peut dégager?

4 Niveaux

- les grandes questions
- les priorités opérationnelles (en lecture transversale)
- les outils
- les unités/équipes/projets

Il faut restaurer les prérogatives du directeur d'unité en doublant le financement de l'unité, et pouvoir aussi financer équipes et projets

Questions :

- Émergence de la pensée ?
- Origine, Evolution, Développement, Singularité du vivant?
- Biodiversité et anthropisation
- Fonctionnement- disfonctionnement du vivant?
- Capacité et limite d'adaptation individuelle des organismes vivants?